

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 91-034/PR/FIN portant création d'une commission temporaire chargée d'étudier la situation du secteur des importations et de la commercialisation des fruits et légumes frais.

n° 91-034/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
9 janvier 1991

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1991

Date du numéro
15 janvier 1991

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT Vu les lois constitutionnelles LR/77-001 et 77 002 en date du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance LR/77 008 en date du 30 juin 1977

Vu le décret n°90 128/PRE en date du 25 novembre 1990 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

Vu le décret n°90/128 Bis/PRE confiant par délégation spéciale le pouvoir d'ordonnancement au Ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Vu la délibération n°475/6eL du 24 mai 1968 portant réglementation financière de l'État

Vu l'arrêté n°1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant réglementation sur la comptabilité publique

SUR PROPOSITION du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé une commission temporaire chargée d'étudier la situation financière, économique et sociale du secteur des importations et de la commercialisation de fruits et légumes frais.

Article 2

La commission sera composée de Messieurs : SALAH TOUBEH EGUEH, Directeur Adjoint du Trésor, rapporteur AB-DOURAZAK KAIRE BOURALEH, Adjoint au Chef de Service des Contributions Directes HOUSSEIN KAIREH WALIE, Adjoint au Chef de Service des Contributions Indirectes

-
- HOUSSEIN HASSAN FARAH, Directeur Adjoint à la Direction Nationale de la Statistique SAID ROBLEH, Adjoint au Chef du Service des Affaires Économiques et des prix. La commission devra rendre son rapport dans un délai d'un mois à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Pour le Président de la République et par ordre*Le Directeur de Cabinet

ISMAEL GUEDI HARRED